

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Édition – Janvier 2021

Modes de paiement dorénavant acceptés pour les contributions annuelles

Afin de réduire l'impact croissant sur les coûts associés au paiement par carte de crédit et ne pouvant légalement instaurer un frais administratif direct, la Coop Santé demande à ses membres d'utiliser dorénavant le paiement préautorisé lors du renouvellement de leur contribution annuelle. Pour ce faire, il suffira de compléter le formulaire de débit préautorisé qui sera joint à votre avis de renouvellement et de le faire parvenir par la poste avec un spécimen de chèque.

Vous aiderez ainsi à préserver la rentabilité de votre Coop Santé et à mettre l'emphase sur les services plutôt que sur les frais administratifs. Soulignons que les paiements par chèque, par débit ou en argent comptant sont aussi des options offertes.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec madame Louise Saucier, agente administrative au (450) 297-4777 poste 4.

Recrutement de nouveaux membres

Malgré tous les soubresauts de la dernière année, la Coop Santé Eastman a su maintenir puis améliorer les services offerts à ses membres, notamment par l'arrivée d'un nouveau médecin dans l'équipe et l'ajout d'une journée de consultations infirmières.

C'est donc en 2022 que la Coop Santé amorce avec confiance sa troisième phase de développement qui vise une accessibilité bonifiée des services offerts, **de même que le recrutement de près de 600 nouveaux membres au cours des trois prochaines années, dont 200 membres en 2022.** Pour ce recrutement, le Conseil d'administration de la Coop Santé a décidé d'accepter en priorité les adhésions des résidents des municipalités partenaires actuelles soit Eastman, Austin, St-Étienne-de-Bolton et Stukely-Sud.

Comme le mentionnait Georges Boissé, président de la Coop Santé, à l'automne 2021, « *nous espérons ainsi reprendre l'élan de développement de la Coop Santé amorcé depuis notre déménagement et dont l'objectif est d'atteindre un bon équilibre entre notre capacité d'accueil de médecins et professionnels et un nombre de membres suffisant pour assurer notre autonomie financière.*

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à visiter le site Internet de la Coop Santé au www.coopsanteeastman.com

Médecins recherchés

Vous connaissez un médecin qui réside dans les environs ? Vous êtes médecin et êtes intéressé par une pratique d'une journée ou plus à proximité de votre milieu de vie ? La Coop Sant Eastman est très ouverte à vous rencontrer et à vous présenter les conditions de pratique avantageuses de son organisation. Pour toute information, veuillez communiquer avec Sylvie Des Roches, directrice générale au (450) 297-4777 poste 5 ou par courriel à sdesroches@coopsanteeastman.com.

Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 137 \$, toutes taxes incluses, est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4.**

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

